

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Mesures gouvernementales : l'imbroglie qui brouille tout

QUE ce soit au sein des administrations ou des espaces publics, hors magasins d'alimentation, sillonnés hier par nos reporters, personne ne semble appliquer ou respecter ces consignes. Aidés en cela par l'imbroglie actuel.

Prissilia M MOUITY
Libreville/Gabon

SAISIE par le Copil Citoyen, la Cour Constitutionnelle prononçait le week-end de Noël dernier l'annulation de l'arrêté 559/PM pour vice de forme. Cette décision a été suivie de l'adoption d'un nouvel arrêté n° 0685/PM du gouvernement, reprenant à l'identique l'arrêté 559 annulé. Un tour de passe-passe entre le gouvernement et la Cour constitutionnelle pour, au finish, appliquer le contenu de l'arrêté annulé.

Au lendemain de toute cette cacophonie, nos reporters ont fait le tour hier des administrations et entreprises pour constater l'entrée en vigueur du nouvel arrêté n° 0685/PM fixant les nouvelles mesures contre la propagation du Covid-19 au Gabon. À savoir l'instauration du pass sanitaire dans les lieux publics et les tests PCR payants (20 000 et 50 000 francs), notamment. Alors qu'on s'attendait à l'application de ces



Dans la plupart des administrations, personne n'applique le pass sanitaire.

mesures les plus problématiques, il n'en a rien été. Dans les boîtes de nuit, restaurants et bars, on peut y accéder sans présentation d'un test PCR négatif ni de carnet de vaccination. Les reporters de L'Union en ont fait le constat amer le week-end de Noël. Mieux, certains vaccinés n'arboient plus de masques dans ces lieux publics.

Les administrations, quant à elles, laissent circuler librement leurs usagers et employés alors que l'accès à ces lieux publics est censé être conditionné par la présentation d'un pass sanitaire comme le recommandaient les dernières décisions gouvernementales. Au ministère de l'Agriculture, à la Solde ou même au ministère de la Santé, aucun dis-

positif de surveillance n'a été mis en place hier pour filtrer les entrées des usagers. Tout portait à croire que la communication gouvernementale du vendredi faisant état des nouvelles dispositions de l'arrêté n° 0685/PM restait lettre morte.

Dans les entreprises, le constat est le même. À la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG) et

à la Société de téléphonie mobile Moov Gabon, c'est à peine si le personnel est informé des dernières mesures de riposte contre le Covid-19. " Vous êtes libre d'accéder à notre salle d'attente que vous ayez un test PCR négatif ou pas. On a juste mis à disposition de nos usagers du gel hydroalcoolique et un appareil de prise de température ", nous renseigne un vigile rencontré chez Moov Africa Gabon.

Les nouvelles mesures contenues dans l'arrêté n° 0685/PM instaurent également, en dehors de l'instauration du pass sanitaire dans les lieux publics, la fin de la gratuité des tests PCR. Ils passent de gratuit à 20 000 francs pour le citoyen lambda et à 50 000 francs pour les VIP. Hier encore, à notre passage au laboratoire d'analyse Daniel-Gahouma, la donne n'a toujours pas changé. Les populations peuvent se faire dépister gratuitement.

Il faut dire que c'est l'imbroglie total dans l'esprit des populations et même des responsables sanitaires qui appréhendent mal l'arbitrage de la Cour Constitutionnelle et ses décisions rendues publiques. " Trop d'arrêtés pris en moins de 24 heures. On nous explique que les mesures ont été d'abord suspendues, ensuite annulées par la Cour Constitutionnelle. On nous fait comprendre qu'il y a le gouvernement qui rebondit avec un nouvel arrêté. C'est la confusion. Nous attendons que les plus hautes autorités nous expliquent clairement ce qu'il en est vraiment ", se plaint un compatriote rencontré hier dans un espace public.

Dans sa requête, le Copil Citoyen a de nouveau interpellé la Cour Constitutionnelle sur la violation, entre autres, du principe d'égalité entre les citoyens par l'arrêté querellé. Ce à quoi le gouvernement rétorque que ces nouvelles mesures se justifient par la riposte contre la pandémie de Covid-19, en même temps qu'elles incitent le plus grand nombre à se faire vacciner.

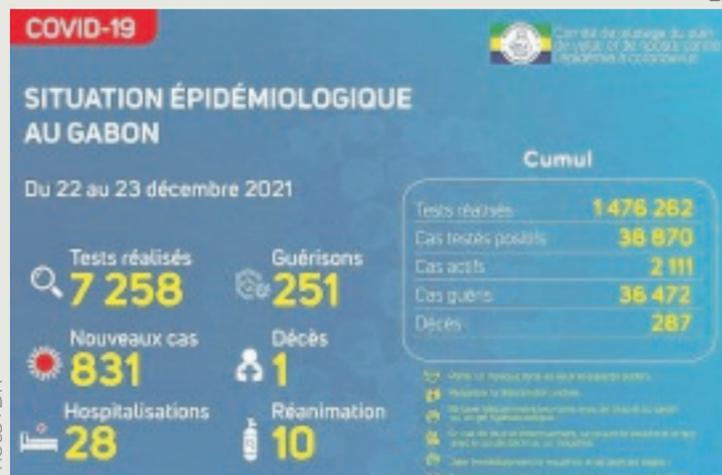
Contrepoint

Le péril de nouveau à nos portes

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

LES attitudes, comportements et relâchements observés ces derniers jours, notamment pendant la période des festivités de Noël, font inéluctablement le lit au déferlement d'une 4e vague du Covid-19 que les autorités de notre pays redoutent depuis longtemps. Pour preuve, le ministre de la Santé, Guy-Patrick Obiang Ndong, en visitant des sites de diagnostic du coronavirus, le 23 décembre dernier, avait tiré la sonnette d'alerte sur les risques de ce regain épidémique au Gabon.

Les derniers chiffres du Copil (Comité de pilotage du plan de veille et de riposte contre le coronavirus au Gabon) lui ont



donné raison en révélant le 24 décembre dernier, une hausse de nouvelles contaminations jamais enregistrée dans notre pays depuis le début du Covid-19 : 831 cas en 48 heures sur 7 258 prélèvements. Une situation que l'on peut aisément comprendre au

regard du relâchement observé peu avant le réveillon de Noël. Par exemple, les clients des night-clubs ouverts ont laissé tomber le masque, tout comme ceux des troquets, débits de boissons et autres snack-bars. À bord des véhicules des transports urbains

et suburbains, les personnes vaccinées et non-vaccinées ne se sentaient plus obligées de respecter le protocole sanitaire. Lors des préparatifs de la fête également, les magasins et grandes surfaces commerciales n'ont pas été rigoureux sur le respect de ces règles sanitaires édictées par les autorités. En somme, chacun s'est comporté comme si le coronavirus n'était que l'affaire des autres ou fait partie du passé. L'évidence d'une 4e vague de l'épidémie se rapproche donc de plus en plus. Qu'en sera-t-il à présent que la Saint-Sylvestre et le Jour de l'An ne sont plus qu'à quelques jours ? Il va peut-être falloir attendre les prochains chiffres du Copil pour se faire une idée exacte de la situation sanitaire de notre pays.